

Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

Procès-verbal

Date : le 31 mars 2026

Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes : J. Olivier, maire suppléant
B. Couturier, conseillère
A. Noël, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
B. Robichaud, avocate municipale
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
M. Roy, ingénieur municipale
K. Kirk, gestionnaire des finances par intérim

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

3. PRÉSENTATIONS

3.1 Plan d'adaptation aux changements climatiques - par Englobe

Myriam Goulet, Anne-Sophie Colombani et Geneviève McIntyre de la firme Englobe présente au groupe le plan d'adaptation aux changements climatiques qui a été élaboré spécifiquement en fonction des réalités des besoins à la Municipalité de Belle-Baie.

3.2 Signalisation d'accueil

La conseillère stratégique en communication numérique présente au groupe, au nom du comité du projet de développement des pôles urbains, les recommandations concernant les panneaux de signalisation municipaux.

À la suite des discussions, les membres du conseil consentent à procéder à l'installation de panneaux aux extrémités de la ville, le long de la route 11, ainsi que dans les pôles urbains situés sur la rue 134. Cette implantation sera réalisée dans un premier temps à ces endroits, avec un déploiement dans les autres secteurs à une étape ultérieure.

4. DEMANDE DE DIRECTIVES DU CONSEIL

4.1 Étude - Relance de L'Écomarché régional

Le directeur demande une directive concernant l'étude sur la relance de l'Écomarché régional.

À la suite des discussions, les membres du conseil conviennent de reporter à l'année prochaine la remise en place du marché.

4.2 Étude - Complexe multisports

Le directeur demande une directive concernant l'étude du complexe multisports. Il souhaite savoir si ce dossier devrait être mis de côté jusqu'à ce que des programmes de financement soient disponibles pour soutenir le projet.

À la suite des discussions, les membres du conseil conviennent de mettre le projet en veille pour le moment et de prioriser les investissements dans les infrastructures déjà en place.

4.3 Monument familles fondatrices - secteur Beresford

Le directeur demande une directive concernant le dossier du monument des familles fondatrices. Il précise que la source utilisée pour la création du monument provient de l'ouvrage *Le Petit Nepisiguit* de Mgr Robichaud. Il mentionne également la présence d'erreurs, notamment certains noms de famille qui n'auraient pas dû y apparaître, ainsi que l'absence d'information concernant les Autochtones. De plus, il souligne que certaines préoccupations ont été exprimées par des citoyens quant au contenu du monument et à l'image réalisée par l'artiste. Il sollicite donc une directive du conseil afin de déterminer s'il convient de corriger les erreurs identifiées ou de mettre en place un comité pour réévaluer l'ensemble de l'information.

À la suite des discussions, les membres du conseil conviennent d'apporter les corrections nécessaires aux erreurs identifiées, sans modifier la carte ni procéder à d'autres changements.

4.4 Lettre reçue le 26 février de Linda Aubie, propriétaire Cantine Ti-Gadoo

Le directeur général révisé la lettre reçue provenant de la propriétaire de la Cantine Ti-Gadoo. Il explique les procédures selon le zonage vis-à-vis des cantines mobiles.

Il a été mentionné que les tarifs ont été ajustés, par le conseil, pour tenter de régler la situation.

À la suite des discussions, la majorité des membres du conseil conviennent de maintenir le statu quo.

4.5 Lettre reçue le 10 mars 2026 du Club Amical de l'Age d'Or de Pointe-Verte

Le directeur général présente et révisé la lettre reçue du Club amical de l'Âge d'or de Pointe-Verte, demandant que la municipalité installe un panneau d'affichage électronique.

À la suite des échanges, le conseil a convenu de revoir de façon globale la stratégie d'affichage pour l'ensemble de la municipalité. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire considérant que plusieurs tableaux d'afficheurs extérieurs actuellement en place ne fonctionnent pas adéquatement, voire pas du tout.

4.6 Parc rue Landry - NID - 20398343

Le directeur général demande aux membres du conseil s'ils souhaitent maintenir le statu quo et conserver ce terrain parmi les terrains excédentaires ou s'ils préfèrent qu'une résolution soit préparée pour la réunion du 21 avril afin de le déclarer non excédentaire.

À la suite des discussions, la majorité des membres du conseil demandent qu'une résolution soit préparée pour la réunion du 21 avril afin de déclarer ce terrain non excédentaire.

4.7 Parc rue Arseneau - NID - 20620670

Le directeur général demande aux membres du conseil s'ils souhaitent maintenir le statu quo et conserver ce terrain parmi les terrains excédentaires ou s'ils préfèrent qu'une résolution soit préparée pour la réunion du 21 avril afin de le déclarer non excédentaire.

À la suite des discussions, la majorité des membres du conseil demandent qu'une résolution soit préparée pour la réunion du 21 avril afin de déclarer ce terrain non excédentaire.

4.8 Mémoire sur les langues officielles

Le directeur général, au nom du maire, demande si la municipalité peut préparer un court mémoire sur les langues officielles afin de le déposer auprès de la province.

Plus précisément, il est proposé que ce mémoire invite la province à exiger que les municipalités suivent l'exemple de Belle-Baie, soit d'offrir des services dans les deux langues officielles lorsqu'il est question de santé et de sécurité, dans le cadre de la révision de la Loi sur les langues officielles.

Les membres du conseil sont d'accord d'envoyer la mémoire.

5. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

5.1 Entente intercommunautaire de l'Alliance de l'énergie du Nord

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche, la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « Collectivités locales ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur leur territoire; et

ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation de l'Alliance de l'énergie du Nord (l'« Alliance ») aux termes d'une entente intercommunautaire à être datée du ou vers le 17 mars 2026 entre les Collectivités locales (l'« Entente intercommunautaire »), afin d'exercer, dans un esprit de collaboration, toute activité de mise en valeur ou de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable; et

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la Commission de services régionaux Chaleur la « CSR ».

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la proposition de l'entente intercommunautaire :

- QUE la Municipalité de Belle-Baie appuie et entérine la conclusion, la signature et la remise par la CSR de l'Entente intercommunautaire, dont un projet est joint aux présentes à titre d'Annexe A et a été soumis aux membres du conseil de la Municipalité, et que la Municipalité accepte de se conformer aux obligations qui y sont prévues et qui la concernent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :

- QUE la Municipalité de Belle-Baie reconnaisse, accepte et consent à ce que l'Alliance représente la CSR et la Municipalité en lien avec l'objet de l'Entente intercommunautaire.

Motion adoptée

5.2 Proposition de l'arrêté 2026-03 - Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie - deuxième lecture

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Que l'arrêté no 2026-03, intitulé « Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie », soit soumis en deuxième lecture, par titre, avec les modifications suivantes :

Que le paragraphe d) de l'article 23 « Participation du public aux réunions du conseil » soit modifié afin de remplacer la mention « 48 heures avant la séance » par « au plus tard le jeudi précédant la séance » pour communiquer avec le greffier et que des modifications supplémentaires soient apportées afin de corriger certaines erreurs typographiques et d'effectuer des corrections linguistiques. »

IL EST RÉSOLU QUE la deuxième lecture de l'arrêté 2026-03 - Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie avec modifications a été réalisée par titre.

Motion adoptée

5.3 Proposition de l'arrêté 2026-03 - Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie - troisième lecture

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE l'arrêté no 2026-03, intitulé « Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie », a été dûment soumis en première et en deuxième lecture conformément aux exigences légales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'objet de l'arrêté et jugent approprié de procéder à sa troisième lecture;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté no 2026-03, intitulé « Arrêté procédural du conseil municipal de la Municipalité de Belle-Baie », soit soumis en troisième lecture par titre et qu'il soit adopté et entre en vigueur à la troisième lecture.

Motion adoptée

5.4 Protocole d'entente - Les Résidences Habitat Soleil Inc. - point discuté à huis clos le 17 mars 2026

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que les membres du conseil approuvent le protocole d'entente entre la Ville de Belle-Baie et Habitat soleil comme discuté à huis clos le 17 mars 2026 en vertu de *l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale* et que le maire et la Greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

Motion adoptée

5.5 Adoption du plan d'adaptation aux changements climatiques

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Attendu que la firme Englobe est l'une des principales entreprises canadiennes spécialisées en ingénierie et en sciences de l'environnement; et

Que ladite firme a présenté aux membres du conseil un plan d'adaptation aux changements climatiques, préparé en collaboration avec Le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick et élaboré spécifiquement en fonction des réalités, des besoins et du contexte propre à la Municipalité de Belle-Baie;

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent le plan d'adaptation aux changements climatiques tel que présenté.

Motion adoptée

5.6 Lettre d'appui - Port de Belledune

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Attendu que le Port de Belledune est un port en eau profonde, libre de glace, situé sur la côte Est du Canada et relié au corridor maritime de l'Atlantique; et

Attendu que le Port de Belledune possède et gère plus de 1 600 acres de terrains à vocation industrielle; et

Attendu que le Port de Belledune, administré par l'Administration portuaire de Belledune, est l'une des 17 administrations portuaires canadiennes et constitue un port sous réglementation fédérale; et

Attendu que l'Administration portuaire de Belledune est une composante essentielle du réseau national de transport et fait partie de la famille fédérale;

Qu'il soit résolu que le conseil municipal de Belle-Baie appuie la désignation du Port de Belledune comme l'un des ports d'attache de la Marine canadienne et, à ce titre, appuie la stratégie du gouvernement fédéral visant à assurer la souveraineté et à respecter ses engagements internationaux en matière de dépenses de défense.

Motion adoptée

5.7 Demande de reprise des débats par le conseiller Doucet - Politique d'incitatifs au développement P2026-04

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Attendu que l'article 20 de l'arrêté procédural permet la reprise des débats sur une motion ayant déjà été tranchée par le conseil avant l'expiration d'un délai de trois mois, pourvu que la majorité de l'ensemble des membres du conseil y consente; et

Attendu que le conseiller Doucet a demandé la reprise des débats sur la motion 12.7 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 février 2026;

Qu'il soit résolu que le conseil municipal consente à la reprise des débats relativement à ladite motion lors de la séance ordinaire du 21 avril 2026.

	Pour	Contre	Conflit
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Résultats	6	0	0

Type de vote: 2/3 (Members), Enregistré

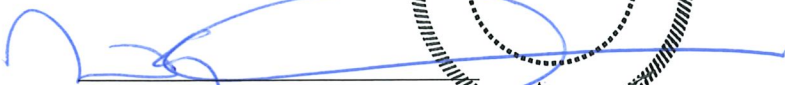
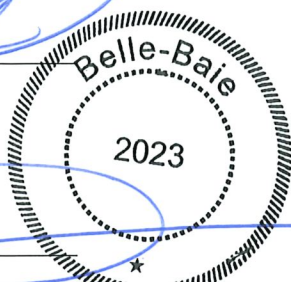
Motion adoptée (6 à 0)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 20 h 58.



Daniel Guitard, maire



Wanda St-Laurent, greffière municipale